

# Appel à candidatures

« Accompagnement à la mise en œuvre de mobilités à destination des alternants en Transport et Logistique »

Année scolaire 2025 – 2026

## Contexte et objectifs

### Favoriser la mise en œuvre de mobilités Erasmus+ pour les alternants

Le programme européen Erasmus + permet aux alternants d'effectuer une partie de leur alternance dans un autre pays européen, avec un cadre reconnu, sécurisé et financé. Ces expériences sont particulièrement précieuses dans les formations en transport et logistique, où les enjeux de coopération, de coordination transnationale et de normes européennes sont au cœur des métiers.

En s'ouvrant à d'autres contextes professionnels, culturels et linguistiques, les alternants peuvent acquérir des compétences clés : adaptation, autonomie, communication interculturelle, mais aussi techniques et sectorielles. La mobilité européenne est également un atout sur le marché du travail, en France comme à l'international.

Pourtant, passer de l'intention à la mise en œuvre reste complexe pour de nombreux établissements. Rythmes de l'alternance, charge administrative, difficulté à identifier des partenaires ou à mobiliser les jeunes... autant d'éléments qui freinent encore le déploiement régulier de mobilités Erasmus+ pour les alternants.

Dans ce contexte, l'AFT Transport et Logistique souhaite accompagner les centres de formation d'apprentis dans la mise en œuvre de ces mobilités. À travers cet accompagnement, l'objectif est de soutenir et d'accompagner les établissements de formation (CFA et UFA) de la filière transport et logistique dans la préparation et la réalisation de mobilités européennes pour leurs alternants.

## Objectif de l'appel à manifestation d'intérêt

L'appel à manifestation d'intérêt a pour objectif de sélectionner des établissements de formation et des référents mobilité afin de les accompagner pendant l'année scolaire 2025-2026 dans la réalisation de leur projet de mobilité.

Néanmoins, les niveaux de maturité des établissements en matière de mobilité européennes des alternants sont hétérogènes. C'est pourquoi cet AMI propose un accompagnement en deux volets distincts, adapté à deux types de profils :

Volet 1 : Etablissements débutants en mobilité Erasmus+ : sans expérience ou avec une connaissance très limitée dont l'objectif est d'initier une démarche visant à terme l'organisation de mobilités pour leurs alternants

Volet 2 : Etablissements expérimentés : disposant déjà d'une expérience de mobilité Erasmus+, mais souhaitant développer ou optimiser leur capacité à réaliser des mobilités d'alternants

Ces deux volets se dérouleront en parallèle, selon des modalités similaires (temps collectifs, accompagnement individualisé), mais avec des contenus différenciés selon le profil des établissements.

## Objectifs de l'accompagnement – Volet 1 : Etablissements débutants

L'objectif est d'accompagner les établissements qui découvrent totalement Erasmus+ et la mobilité européenne sur l'année scolaire 2025-2026, afin qu'ils soient en capacité de rejoindre un des consortia de mobilité gérés par l'AFT.

Deux possibilités :

- Soit vous êtes un établissement souhaitant préparer des mobilités d'alternants pour les formations suivantes : BTS GTLA, Bac pro OTM, Logistique ou Conduite, auquel cas vous pourrez bénéficier de bourses Erasmus+ pour la rentrée scolaire 2026-2027 en rejoignant gratuitement les consortia de mobilité de l'AFT ;
- Soit vous êtes un établissement souhaitant préparer des mobilités d'alternants pour d'autres certifications, auquel cas vous pourrez bénéficier à travers le programme Erasmus+ 2028 – 2034 de l'élargissement des consortia de l'AFT à partir de la rentrée scolaire 2028 et ainsi bénéficier de bourses Erasmus+.

Les établissements sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement progressif tout au long de l'année scolaire. L'objectif est à la fois d'initier des actions concrètes dès la rentrée 2025, et de construire une culture de la mobilité partagée au sein des équipes pédagogiques des établissements.

L'accompagnement proposé s'articulera autour de thématiques essentielles à une première entrée dans Erasmus+, qui seront abordées lors de temps collectifs (ateliers, échanges de pratiques, apports d'expertise) et approfondies lors d'accompagnements individualisés :

- **Découvrir le programme Erasmus+** : comprendre les logiques d'intervention, les actions clés, les opportunités spécifiques aux alternants ;
- **Entrer dans le cadre Erasmus+** : appui à l'obtention du code OID, présentation de la charte ECHÉ et accompagnement à sa demande, introduction au fonctionnement des bourses et à la gestion des projets ;
- **Sensibiliser les équipes pédagogiques et administratives** : formation aux bases de la mobilité européenne, posture interculturelle, enjeux pédagogiques de l'ouverture internationale, comment motiver les jeunes à partir ;
- **Préparer les premières mobilités** : exploration des formats courts compatibles avec l'alternance, découverte du schéma type d'une mobilité réussie, accompagnement à l'adhésion (gratuite) aux consortia de mobilité de l'AFT pour bénéficier de bourses à la rentrée scolaire 2026-2027 ;

- **S'approprier les outils Erasmus+** : accompagnement à l'utilisation des modèles de convention, des outils linguistiques... ;
- **Travailler en réseau avec d'autres établissements débutants** : échanges de pratiques, entraide sur les premières étapes... ;
- **Valoriser l'engagement des équipes** : capitalisation progressive de l'expérience, intégration de l'ouverture européenne dans les projets de l'établissement.

## Objectif de l'accompagnement – Volet 2 : Etablissements expérimentés

L'objectif est de permettre à des établissements ayant une première expérience Erasmus+ (mobilité d'étudiants en formation continu ou de personnels) de développer des projets spécifiquement à destination des alternants.

Les établissements sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement sur mesure tout au long de l'année scolaire 2025-2026, conçu pour leur permettre de concevoir, lancer et consolider des projets de mobilité européenne Erasmus+ à destination de leurs alternants. L'objectif est à la fois des actions concrètes dès la rentrée 2025, et de renforcer durablement la capacité des équipes à inscrire la mobilité dans leur stratégie de formation.

L'accompagnement proposé s'articulera autour de thématiques concrètes, identifiées comme prioritaires pour permettre la mise en place de mobilités Erasmus+. Ces thématiques seront abordées lors de temps collectifs (ateliers, échanges de pratiques, apports d'expertise) et pourront être approfondies lors d'accompagnements individualisés :

- **Mobiliser les alternants et les préparer au départ** : Les établissements seront accompagnés pour développer des actions de sensibilisation et de motivation auprès des alternants, souvent peu familiers des opportunités de mobilité. L'accompagnement portera également sur les outils et ressources permettant de préparer les jeunes aux réalités d'un stage à l'étranger : préparation logistique, interculturelle, linguistique, posture professionnelle, projection dans un nouvel environnement de travail...
- **Adapter les formats de mobilité au cadre de l'alternance** : L'accompagnement proposera des pistes concrètes pour articuler les mobilités Erasmus+ avec le rythme et les obligations de l'alternance. Il s'agira notamment d'explorer des formats compatibles avec les calendriers de formation, l'objectif étant de rendre la mobilité possible sans la désorganiser, ni rompre le lien avec l'entreprise formatrice
- **Identifier, contacter et consolider des partenaires d'accueil européens** : Les équipes seront accompagnées pour définir une stratégie de prospection et de mise en réseau avec des structures d'accueil dans d'autres pays européens : entreprises du secteur, organismes de formation partenaires, réseaux professionnels... Des outils seront proposés pour sécuriser les relations partenariales : modèles de convention, schémas de mobilité, modalités de suivi
- **Outiller les équipes pédagogiques et administratives** : L'accompagnement visera à renforcer les compétences des équipes impliquées dans la gestion des

mobilités. Cela inclura des apports sur : le fonctionnement du programme Erasmus+, les conditions d'éligibilité, la rédaction des documents contractuels (contrat pédagogique, convention tripartite), la gestion des bourses, les obligations de suivi et de reconnaissance. Un soutien méthodologique sera également apporté pour intégrer la mobilité dans le projet pédagogique de la formation

- **Accompagner la gestion opérationnelle des mobilités** : Les établissements bénéficieront d'un appui dans l'organisation concrète des mobilités : calendrier, constitution des dossiers Erasmus+, suivi des bourses, préparation des assurances, suivi des périodes de mobilité, évaluation des acquis. Des temps d'accompagnement individuels permettront de traiter les spécificités de chaque structure
- **Favoriser une dynamique collective et pérenne entre établissements** : L'accompagnement comportera des temps collectifs pour permettre aux établissements de partager leurs pratiques, d'échanger sur leurs difficultés, et de mutualiser des outils ou des méthodes. Cette dynamique de réseau visera aussi à poser les bases d'une montée en compétence collective durable sur les mobilités Erasmus+. Une attention particulière sera portée à la capitalisation et à la diffusion des productions issues de l'accompagnement (modèles, outils, retours d'expérience).

A l'issu de l'accompagnement, l'objectif est de :

- Connaître la réglementation spécifique à la mobilité des alternants ;
- 
- Mettre en place cette réglementation dans le cadre de mon projet, le border juridiquement, connaitre et mettre en place les étapes administratives, mise en place de conventions, les mettre en œuvre de façon optimisée pour réussir son projet
- Convaincre les jeunes : les informer des bénéfices de la mobilité mais aussi des modalités pratiques, organisationnelles, financières et des responsabilités des différentes parties ;
- Convaincre les entreprises :
  - o Présenter le projet, les avantages pour les entreprises et négocier le projet avec l'entreprise
  - o Co-construire les objectifs de la mobilité : compétences à valider
  - o Présenter les modalités possibles : mise en veille du contrat/contrat de mise à disposition et leurs implications financières / juridiques / assurantielles
  - o Faire le suivi

## Modalités d'accompagnement

L'accompagnement se déroulera sur l'année scolaire 2025 – 2026 (de septembre 2025 à juin 2026), selon le format suivant :

- Deux journées en présentiel (à Paris)

- Journée de lancement de l'accompagnement (septembre 2025) : rencontre, cadrage de l'accompagnement, expression des besoins, premières pistes d'action ;
- Journée de clôture (juin 2026) : retours d'expérience, valorisation des parcours, mutualisation des apprentissages.
- Des temps à distance répartis sur l'année scolaire :
  - Sessions collectives en visioconférence : échanges de pratiques, interventions/témoignages d'experts, réponses aux problématiques communes ;
  - Accompagnement individuel : appui personnalisé aux projets de mobilité.

## Structures éligibles

L'appel à manifestation d'intérêt porte sur les formations inscrites au RNCP jusqu'au niveau 7 du CEC (CAP, Bac pro, BTS, BUT, licence professionnelle, master, titres professionnels...) en alternance : voir [guide de l'orientation de l'AFT](#). Il s'adresse aux CFA et établissements disposant d'une UFA

Pour candidater au volet 2 :

- Les établissements doivent disposer de bourses Erasmus+ pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- Pour les mobilités de l'enseignement supérieur, les établissements doivent disposer de la Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur (ECHE).

## Modalités de candidature

- L'appel à candidatures est ouvert **jusqu'au 21 juillet 2025**
- Pendant la durée de l'appel à candidatures, les organismes et établissements de formation pourront contacter la personne suivante pour toute information complémentaire souhaitée :
  - Marion Jacolin – [marion.jacolin@aft-dev.com](mailto:marion.jacolin@aft-dev.com) – 07 88 23 20 01
- Pour candidater, il est nécessaire de renseigner un dossier de candidature fourni en annexe de cet appel à candidatures
- Chaque dossier de candidature fera l'objet d'une évaluation par les équipes de l'AFT, basée sur les critères suivants :
  - Motivation et engagement de la structure
  - Faisabilité du projet
  - Pertinence des besoins exprimés
- Un avis du responsable du CFA ou du responsable d'établissement est demandé dans le dossier de candidature.